



DSAC



FORMULAIRE DE DEMANDE DE VISA DE FICHE D'IDENTIFICATION ULM NON DE SERIE

Je soussigné :

NOM & Prénom ou DENOMINATION (si personne morale)			
Adresse			
N° tél. fixe	N° tél. portable :		Mèl :

demande le visa de la fiche d'identification suivant les informations jointes, pour l'ULM*(entourer la classe correspondante) :*

Classe 2 : Pendulaire	Classe 3 : Multiaxe	Classe 4 : Autogire
Appellation ou type d'ULM		

Conformément à l'arrêté du 23 septembre 1998 relatif aux aéronefs Ultra Légers Motorisés,

a - je garantis la conformité de l'ULM à la partie descriptive ci-dessous,

b - je déclare avoir démontré la conformité aux conditions techniques applicables et avoir effectué le programme de démonstration de conformité qui leur est associé,

c - je dispose d'un dossier technique constructeur, qui comprend :

- le compte rendu des épreuves au sol et en vol ayant permis de démontrer la conformité de l'ULM aux exigences techniques dudit arrêté ;

- le dossier d'utilisation, soit le manuel d'utilisation* et le manuel d'entretien.

Conformément à l'arrêté du 17 juin 1986 relatif au bruit émis par les aéronefs Ultra Légers Motorisés, j'atteste que le niveau sonore de l'ULM en dehors des manoeuvres liées à l'atterrissage et au décollage et des vols rasants autorisés n'émet pas un bruit tel que le niveau sonore mesuré soit supérieur à 65 dB/A.

FICHE DESCRIPTIVE (à remplir par le constructeur)

Liste des activités particulières prévues								
VSO	VNE			Masse à vide de référence	Masse à vide maximale	Masse maximale		
km/h	km/h			kg	kg	kg		
Nombre de siège(s)	Capacité réservoir(s)			Type de voilure ou rotor	Surface alaire ou rotorique	Charge alaire		
	litres				m ²	kg/m ²		
Moteur				Hélice				
Marque et modèle	Puissance maximale	Consommation horaire	Limitation	Constructeur	Référence	Nbre pales	Matériau	Limitation
	kW	litres/h	trs/min					trs/min
Dossier d'utilisation								
Référence ou titre du manuel d'utilisation*								
Référence ou titre du manuel d'entretien								

Date :**Signature du constructeur :****Joindre l'attestation sur la sophistication de l'ULM****pour tout ULM monoplace, seul le manuel d'entretien est obligatoire.**Toutefois, le manuel d'utilisation est rendu obligatoire pour tous les ULM en cas de cession.*

A la réception du formulaire renseigné, le ministre chargé de l'aviation civile délivre au constructeur la fiche d'identification en précisant que :

- la fiche est délivrée en considération de la déclaration du constructeur, sans que cette déclaration ait fait l'objet d'une vérification particulière par les services de l'aviation civile, et que le constructeur assume donc en conséquence totalement les responsabilités associées.

- en cas de fausse déclaration, le constructeur est passible des dispositions de l'article 441-1 du Code Pénal,

- le ministre chargé de l'aviation civile peut faire effectuer la surveillance qu'il juge nécessaire, par des personnes ou organismes habilités à cet effet, pour s'assurer de la conformité de l'ULM pour lequel la fiche est visée.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire par les personnes physiques ou morales. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du bureau navigabilité des aéronefs d'aviation générale de la DGAC